

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL243

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 53

A l'alinéa 40, substituer aux mots :

« en faveur »,

les mots :

« pour la défense des intérêts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.